

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 22 décembre 2025

Objet : Changement sur le FCP « AXA SELECT TAUX COURT » (FR001400PJG5 / FR001400PJH3) géré par la société de gestion AXA Investment Managers Paris à compter du 31 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP « AXA SELECT TAUX COURT » (ci-après le « FCP »), géré par AXA Investment Managers Paris et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du 31 décembre 2025, AXA IM Select France a décidé de procéder au changement suivant sur votre FCP :

- **Modification de la possibilité pour le gérant d'investir sur des CLO :** l'investissement en *Collateralized Loan Obligations* (« CLO »), autorisé jusqu'à 20% de l'actif net, pourra se faire via des titres en direct et non plus uniquement via des parts et/ou d'actions d'OPC.

Les autres caractéristiques de votre FCP demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du FCP actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : <https://fonds.axa-im.fr/> à compter du 31 décembre 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AXA Investment Managers Paris